

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE PRADO PERIER, 210 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur BRUNO Alexandre, représentant de la société 3B plaisance S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 2 RUE BERTHELOT 13014 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Société SAN 984074815 représentée par Monsieur BRUNO Florent	750	750 €
Société SAN N.A 841048548 représentée par Monsieur BRUNO Florent	250	250 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 31 mars 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

